

14 mars 2017

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 8 février 2017 de M. Amar Madani: «Politique de réinsertion des chômeurs par la Ville de Genève».

TEXTE DE LA QUESTION

La Ville de Genève a signé une convention avec l'Office cantonal de l'emploi à la fin du mois de décembre 2015 pour mesurer l'implication de la Ville dans la politique de réinsertion des chômeurs et la proportion d'engagement des demandeurs d'emploi par celle-ci.

Question:

Est-il possible de connaître le nombre de chômeurs engagés par la Ville ainsi que la proportion d'engagement durant l'année 2016?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La convention entre la Ville de Genève et l'Office cantonal de l'emploi (OCE) a été établie afin de mesurer la proportion d'engagements de demandeurs et demandeuses d'emploi par la Ville. Elle permet de mettre en évidence les efforts déployés par celle-ci dans la réinsertion de cette population. Afin d'établir ces statistiques, les parties ont défini des modalités d'échange trimestriel. Ainsi, en 2016, il est comptabilisé:

- 39 engagements de demandeurs ou demandeuses d'emploi provenant de l'OCE sur 189 nominations (contrats à durée indéterminée), soit près de 21%;
- 138 engagements de demandeurs ou demandeuses d'emploi provenant de l'OCE sur 534 postes d'auxiliaires (contrats à durée déterminée), soit près de 26%.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Sandrine Salerno